



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3351

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement 2019 pour les organismes oeuvrant pour l'accompagnement vers l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Glatard

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jaquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3351**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement 2019 pour les organismes oeuvrant pour l'accompagnement vers l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 portant généralisation du RSA et réformant les politiques d'insertion prévoit un droit à l'accompagnement pour tous les bénéficiaires du RSA et le rend obligatoire pour ceux qui sont dans le champ des droits et devoirs, c'est-à-dire qui ont des ressources d'activité jugées insuffisantes. La Métropole de Lyon a la responsabilité d'organiser cet accompagnement et la mise en place de parcours d'insertion.

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole a adopté le PMI'e pour la période 2016-2020, organisé autour de 3 ambitions :

- développer l'offre d'insertion par les entreprises,
- construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA,
- porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

Au regard de ces objectifs, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est un élément fondamental car il doit venir faciliter la mise en mouvement des personnes vers l'activité, accroître leur employabilité et faciliter leur accès à l'entreprise.

La présente délibération a pour objet de faire un point d'étape sur l'évolution du dispositif d'accompagnement en 2018 et de proposer des actions complémentaires pour 2019. Elle propose aussi les différents financements attribués aux structures tierces qui interviennent, en 2019, dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi ou l'activité.

I - L'accompagnement vers l'activité des bénéficiaires du RSA : point d'étape et perspectives

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA est assuré en proximité par 3 types de professionnels :

- les conseillers de Pôle emploi,
- les travailleurs sociaux présents dans les Maisons de la Métropole (MDM),
- les conseillers d'insertion professionnelle ou les travailleurs sociaux des structures d'insertion et des Centres communaux d'action sociale (CCAS) ayant signé une convention avec la Métropole.

Le chef du service social du territoire assure l'orientation du bénéficiaire vers un organisme référent adapté en vue de l'élaboration d'un projet d'insertion formalisé à travers le contrat d'engagements ou le projet personnalisé d'accès à l'emploi.

Depuis 2017, la Métropole transforme son dispositif d'accompagnement. Cette dynamique de changement a vocation à se décliner par étapes, dans une logique d'accompagnement des acteurs de l'insertion et de co-construction. La finalité est d'offrir aux bénéficiaires du RSA une offre d'accompagnement plus agile, adaptée à leurs situations, leur permettant de mieux se saisir des nouvelles offres d'activité développées sur le territoire et, pour les personnes plus éloignées de l'emploi, de se mettre en mouvement et de rompre leur isolement.

1° - Bilan du plan d'actions 2018

Suite au 1^{er} plan d'actions déployé en 2017 après un travail important de co-construction avec les acteurs, la dynamique de changement s'est intensifiée en 2018 dans le cadre de la mise en place d'un second plan d'actions qui s'est traduit de la façon suivante :

- la structuration de l'adaptation des accompagnements aux besoins des personnes dans le cadre du déploiement dans l'ensemble des structures conventionnées de l'accompagnement diversifié. Ces accompagnements qui concernent environ 17 000 foyers par an offre une alternance entre entretiens individuels et temps collectifs pour une activation renforcée du parcours vers l'emploi.

L'année 2018 a également permis de déployer une offre d'accompagnement spécifique pour les bénéficiaires du RSA en souffrance psychique sur tout le territoire métropolitain. Cette offre se caractérise par la pluridisciplinarité des intervenants autour de la situation des bénéficiaires, avec un étayage spécifique sur le volet "santé et accès au soin". Grâce au rythme de suivi renforcé et à la variété des approches, les étapes vécues comme difficiles ou douloureuses sont retravaillées plus rapidement. Cet accompagnement permet également une plus grande réactivité face aux difficultés quotidiennes des personnes et facilite la création d'un lien social pour les plus isolées. L'employabilité des personnes est également travaillée, notamment dans des temps collectifs, pour une réappropriation de la recherche d'emploi par les bénéficiaires.

- une professionnalisation renforcée des accompagnants sur les opportunités du marché du travail à travers notamment des visites d'entreprises et des présentations des métiers. Des actions particulières ont également été menées pour faciliter la préparation des bénéficiaires aux forums emplois par le partage de témoignages d'expériences réussies entre référents notamment dans le cadre d'outils partagés sur l'extranet insertion emploi de la Métropole,

- un outillage des référents consolidé pour favoriser l'accès à l'emploi à travers la mobilisation des entreprises engagées dans le cadre de la charte des 1 000. À travers cette nouvelle offre d'insertion par l'entreprise, les structures d'insertion ont pu mobiliser simulations d'entretiens, stages, entretiens conseil pour construire des parcours vers les emplois du territoire, en s'appuyant sur l'expertise des comités locaux école entreprises (CLEE),

- de nouvelles simplifications pour donner du temps à l'accompagnement à travers la simplification des procédures administratives des MDM pour des mises en parcours plus rapides.

2° - Perspectives 2019

Pour asseoir le changement sur la durée du PMI'e, la Métropole déploie un plan d'actions 2018/2020 dont le volet 2019 est en cours de construction avec les partenaires de l'accompagnement. Il portera sur les éléments clés suivants :

a) - La rénovation des outils d'orientation

La qualité et la rapidité de l'orientation sont des enjeux très importants : c'est dans les premiers mois du parcours qu'il est le plus facile pour les personnes de retrouver une activité professionnelle et, pour les référents, de mobiliser les bénéficiaires moins préparés à la reprise d'emploi. Pour répondre à cet enjeu, le dispositif d'orientation sera repensé afin de permettre des mises en parcours plus rapides et mobiliser au mieux les nouveaux accompagnements mis en place.

b) - Le renforcement de la professionnalisation de la communauté professionnelle et de son outillage

Trois axes prioritaires sont proposés :

- l'amélioration du repérage des profils et compétences par les référents avec notamment la poursuite des présentations métiers, des visites d'entreprises et des actions en lien avec l'entreprise permettant aux bénéficiaires de se réappropriier les codes et les usages des entreprises,

- la sensibilisation des référents aux situations complexes, porteuses de tensions ou de conflits entre les professionnels et les personnes accompagnées. Il s'agit d'appuyer les professionnels pour éviter le blocage des situations et la démotivation des personnes,

- l'appropriation de l'offre de service de Pôle emploi par les référents. L'enjeu est de faciliter la mobilisation des outils de Pôle emploi dont l'offre de formation portée dans le cadre du Plan Investissement Compétences (PIC).

Pour ces différentes actions, la Métropole pourra s'appuyer sur l'expertise de ses partenaires comme Pôle emploi et mobiliser les professionnels de la Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi.

c) - Le déploiement d'un outil de suivi des parcours et de nouvelles simplifications

Cet outil permettra à la Métropole un suivi renforcé du dynamisme des parcours d'insertion. Il favorisera aussi une optimisation de l'offre d'accompagnement par une connaissance plus fine des publics et de leurs parcours et la réduction des temps de gestion. Au-delà de cet outil, de nouvelles simplifications seront engagées pour donner du temps à l'accompagnement à travers notamment la simplification des procédures d'entrée des publics dans les itinéraires renforcés.

d) - La poursuite de la dynamique d'innovation

L'expérimentation des nouveaux modes d'accompagnement innovants déployés depuis le 1^{er} novembre 2018 suite à la délibération du Conseil n° 2018-2947 du 17 septembre 2018 fera l'objet d'un suivi particulier en vue de dégager de nouvelles solutions pouvant être généralisées sur l'ensemble du dispositif. Ces modes d'accompagnement qui placent l'emploi ou l'activité au cœur du parcours sont également porteurs de la dynamique de changement auprès des structures d'insertion du territoire.

Enfin, ce plan d'actions en matière d'accompagnement sera complété par la mobilisation de l'expertise des personnes en insertion. Des groupes réunissant des personnes en insertion sont créés pour prendre en compte la parole de l'utilisateur et s'appuyer sur leur expertise d'usage dans la construction de nos outils et dispositifs.

II - Propositions de financements 2019 de l'accompagnement diversifié

Les financements proposés pour l'année 2019 s'inscrivent dans cette maquette d'accompagnement renouvelée. Cent quatorze demandes de financement de structures d'insertion ont été reçues par la Métropole. Les demandes ont été étudiées en lien avec les chefs de service sociaux des MDM afin de qualifier les besoins, la qualité des partenariats mis en place et les évolutions proposées. Plusieurs critères ont été pris en compte : la présentation d'une offre effective d'accompagnement adaptée aux besoins des bénéficiaires, la qualité de la réponse de proximité proposée au regard des besoins des différents publics des territoires et enfin, le respect du cadrage budgétaire imposé en 2019.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer un montant total de 6 380 327,12 € en subventions de fonctionnement selon la répartition ci-après. Ces partenariats seront conclus avec 72 structures différentes, représentant 110 conventions spécifiques et 10 833 places d'accompagnement. L'état détaillé des subventions proposées par structure et par typologie d'accompagnement est présenté en annexe 2 de cette délibération.

Ces propositions s'inscrivent dans une enveloppe budgétaire maîtrisée par rapport à 2018 et viennent soutenir la démarche engagée par la Métropole avec ces partenaires pour adapter l'accompagnement aux différents enjeux de l'activation des parcours.

Pour mémoire, les financements précédemment alloués dans le cadre de la programmation 2018 pour les itinéraires emploi et activité (délibération du Conseil n° 2018-2612 du 16 mars 2018) et pour le déploiement d'offres complémentaires d'accompagnement (délibération du Conseil n° 2017-2136 du 18 septembre 2017 dans sa totalité et délibération du Conseil n° 2018-2947 du 17 septembre 2018 pour l'offre complémentaire de l'association Péniche accueil) portaient sur un total de 6 362 688,53 € et 10 778 places.

1° - Les Itinéraires activité

Dans le cadre de l'accompagnement social mis en œuvre par les CCAS et les associations, il est proposé de retenir 1 088 places portées par 19 CCAS et 340 places portées par 5 structures associatives. Ces places complètent l'intervention des travailleurs sociaux de la Métropole et représentent un montant total de subvention alloué de 689 874 €.

Pour mémoire, en 2018, 1 188 places étaient allouées à 19 CCAS et 390 places à 5 structures intervenant sur le champ social, essentiellement des structures assurant l'accueil de publics sans domicile fixe, pour un montant total de 767 324 €.

La réduction du nombre de places s'explique principalement par la demande de financement en baisse d'un CCAS et par le retrait d'un opérateur. En lien avec les MDM, l'appui à l'émergence d'initiatives d'accompagnement vers l'emploi est proposé sur le territoire concerné.

2° - Les Itinéraires emploi

Il est proposé d'allouer 9 405 places pour les différents Itinéraires emploi, soit un montant total de subventions de 5 690 453,12 €. Cet accompagnement est proposé par des partenaires essentiellement associatifs prenant en compte les bénéficiaires du RSA en fonction de leur situation.

Ces propositions intègrent 7 223 places d'itinéraires diversifiés, 1 798 places d'itinéraires emplois renforcés ainsi que la consolidation de l'offre métropolitaine d'accompagnement en direction des publics en souffrance psychique déployée sur l'année 2018.

Au regard du bilan des accompagnements réalisés en 2018 et de l'expérience acquise par les différentes structures d'insertion, cette offre d'accompagnement en direction des publics en souffrance psychique est structurée et développée pour l'adapter au mieux aux besoins des territoires. Elle couvre l'ensemble du territoire métropolitain et est renforcée pour permettre le suivi sur l'année de près de 550 personnes.

Pour mémoire, les financements précédemment alloués dans le cadre de la programmation 2018 pour les itinéraires emplois et de l'appel à projets pour l'accompagnement vers l'emploi des publics en souffrance psychique portaient sur un total de 5 595 364,53 € et 9 200 places ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le cadre métropolitain d'accompagnement social "Itinéraires activité" et socioprofessionnel "Itinéraires emploi" des bénéficiaires du RSA tel que détaillé en annexe 1,

b) - l'attribution, pour l'année 2019, de participations financières au profit des différentes structures œuvrant dans le domaine de l'insertion, pour un montant total de 6 380 327,12 €, selon le détail ci-annexé (annexe 2),

c) - le modèle de convention à signer entre la Métropole et chacune de ces structures définissant, notamment, les modalités d'utilisation de ces subventions,

d) - la convention à signer entre la Métropole et ALIS, mandataire d'un groupement.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant soit 6 380 327,12 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 017 - opérations n° 0P36O5142 et n° 0P36O5130.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.